

du 12 décembre 2023

n° 2023/35

**ETAIENT PRÉSENTS** : Madame MARECOT  
Monsieur PAQUET

**ETAIENT EXCUSÉS** : Mesdames PRINCET, ONILLON et HOUSSIN  
Monsieur ABELIN

**Y ASSISTAIT** : Madame HORREAU-BIGOT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame MARECOT

**OBJET** : Programme de Réussite Éducative – Financement d'activités 2023/2024

*Dans le cadre du Programme de Réussite Éducative, il est nécessaire d'autoriser le financement des actions avec les différents partenaires cités ci-après :*

- MJC Horizons Sud
- Centre social de la Maison Pour Tous
- Centre social des Minimes
- Pascale Capron, psychomotricienne
- le CSAD-C
- le club de dauphins
- le SOC
- le club des Portugais
- L'entente athlétique du Pays Châtelleraudais
- Centre équestre du Pas de la Groie
- CCAS service petite enfance
- Ville de Châtelleraut, Direction éducation (cantine)
- Association coups de pouce

Après avoir délibéré, le comité de la Caisse des écoles décide d'autoriser le financement des actions avec les partenaires précités. Dans ce cadre, il autorise le président ou son représentant (la vice-présidente) à signer toute convention relative à la mise en œuvre de nouvelles actions validées par le comité consultatif du Programme de Réussite Éducative.

**UNANIMITÉ**

Certifié exécutoire  
Par le Président de la Caisse des écoles  
de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous-Préfecture le  
N°  
Publié à la mairie le

Pour ampliation,  
Pour le Maire-Président, par délégation,  
Jeannie MARECOT

